



Avis de réception en préfecture
036213801798-20160627-DEL043-16-DE
Date de télétransmission : 06/07/2016
Date de réception préfecture : 06/07/2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27 JUIN 2016

DELIBERATION N° DEL043-16

L'an deux mille seize, le 27 juin à dix-neuf heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire le 21 juin 2016 s'est réuni à la mairie en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents :

M^{mes} I. BEREZIAT, A. BONNIN-DESSARTS, S. BRANON-MAILLET, S. CUSSIGH, C. EGEA, C. FERRACIOLI, G. LE CLOAREC, C. PICCA, C. ROULAND, C. TISON et MM. P. BERTHOLLET S. DUBOIS, H. EL GARES, J. FABBRO, D. FINAZZO, J-P. GABBERO, G. MORIN, J. PAVAN, Y. PERRIER, C. SERGENT, P. VERRI.

Pouvoirs :

M^{me} AMBREGNI Nadège (Pouvoir à J. FABBRO, en date du 27 juin 2016)
M^{me} BREUILLE Michèle (Pouvoir à J. PAVAN, en date du 23 juin 2016)
M^{me} GERACI Marianne (Pouvoir à P. VERRI, en date du 27 juin 2016)
M^{me} GOYVANNIER Véronique (Pouvoir à C. ROULAND, en date du 27 juin 2016)
M. BAH Rahim (Pouvoir à A. BONNIN-DESSARTS, en date du 27 juin 2016)
M. DUSSERRE Andy (Pouvoir à C. TISON, en date du 27 juin 2016)
M. LEBRUN Benoît (Pouvoir à C. SERGENT, en date du 27 juin 2016)

Absents excusés :

M. Yann BOUCLIER

M. JACQUES FABBRO A ÉTÉ ÉLU SECRÉTAIRE DE SÉANCE.

OBJET : Tarifs des cartes et billets d'entrée pour les spectacles de la salle du Laussy (année 2016-2017).

Rapporteur : Isabelle BEREZIAT

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Monsieur le Maire propose au conseil municipal la mise à jour annuelle des tarifs d'achat de cartes (carte de cinéma et carte d'abonnement) et de billets d'entrée pour les spectacles organisés par la municipalité en salle du Laussy.

Les tarifs de la saison 2016-2017 seront en vigueur du 1^{er} septembre 2016 au 31 août 2017.

Carte de cinéma (cinq entrées prépayées)

TARIFS 2015-2016 EN €	TARIFS 2016-2017 EN €
25	25

Carte d'abonnement annuel spectacle

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de fixer le tarif 2016-2017 de la carte d'abonnement annuel spectacle à 12 € pour renforcer l'attractivité de la carte d'abonnement et conforter la fréquentation du Laussy.

TARIFS 2015-2016 EN €	TARIFS 2016-2017 EN €
12	12

Grille de tarification Cinéma

Pour encourager les jeunes et aider les familles, il est proposé un tarif unique de 4 € la place de cinéma pour les moins de 14 ans.

A l'occasion du festival annuel « Le Laussy fait son cinéma ! », 3 jours durant lesquels plusieurs films sont projetés, il est proposé un tarif unique pour tous et pour toutes les séances, soit 4 € pour la saison 2016-2017.

PLEIN TARIF EN €		TARIF RÉDUIT EN €		TARIF ABONNE (carte cinéma 5 places) EN €		TARIF JEUNE moins de 14 ans et LAUSSY FAIT SON CINEMA EN €	
2015-2016	2016-2017	2015-2016	2016-2017	2015-2016	2016-2017	2015-2016	2016-2017
7	7	6	6	5	5	4	4

Grille de tarification Spectacle

PLEIN TARIF EN €		TARIF RÉDUIT EN €		PREM' LAUSSY EN €		TARIF ABONNÉ EN €	
2015-2016	2016-2017	2015-2016	2016-2017	2015-2016	2016-2017	2015-2016	2016-2017
12	12	11	11	9	9	6	6
14	14	12	12	11	11	8	8
18	18	15	15	14	14	11	11
22	22	18	18	15	15	12	12
24	24	20	20	17	17	14	14
25	25	21	21	18	18	15	15
27	27	23	23	20	20	17	17
28	28	24	24	21	21	18	18
30	30	26	26	23	23	20	20
31	31	27	27	24	24	21	21
33	33	29	29	26	26	23	23
34	34	30	30	27	27	24	24
36	36	32	32	29	29	26	26
38	38	34	34	31	31	28	28
40	40	36	36	33	33	30	30

Afin de conforter la fréquentation des séances cinéma et spectacles de la salle du Laussy, il est proposé d'accorder le tarif réduit aux moins de 18 ans, étudiants de moins de 26 ans, demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA, adhérents Alices, adhérents ANCAV-TT.

Par ailleurs, pour les spectacles théâtre et musique de la salle du Laussy, le tarif réduit est accordé aux adhérents du Comité des Œuvres sociales de l'Isère (C.O.S.38).

La catégorie de tarif prem'Laussy est appliquée pour toute place de spectacle achetée au plus tard un mois avant le spectacle.

Afin de faciliter l'accès aux spectacles au public provenant des établissements scolaires, il est proposé d'accorder à tout groupe scolaire constitué de 10 personnes minimum, ayant préalablement réservé ses places auprès du bureau culture, le tarif abonné au lieu du tarif réduit .

Dans le cadre du partenariat entre la ville de Gières et le collège Le Chamandier, il est proposé aux élèves et à leurs enseignants d'assister gratuitement, une fois par an, à un spectacle en séance scolaire, si la programmation est en relation avec les programmes pédagogiques. Pour toute autre représentation demandée dans l'année, le tarif appliqué sera de 8 € pour la saison 2016-2017.

Dans le cadre du partenariat entre la ville de Gières et les établissements scolaires René-Cassin et Georges-Argoud-Puy, il est proposé aux élèves et à leurs enseignants d'assister gratuitement, une fois par an, à un spectacle en séance scolaire.

Pour les établissements d'enseignement public ou privé qui souhaiteraient assister à ces mêmes séances scolaires, le tarif appliqué sera de 8 € pour la saison 2016-2017.

Sous réserve de places disponibles, les séances scolaires sont également ouvertes au public au tarif unique de 8 € pour la saison 2016-2017.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

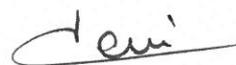
- d'adopter la grille des tarifs,
- de dire que les recettes seront perçues sur le compte 70 « Produits des services du domaine et ventes diverses ».

Conclusions :
la présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ont signé au registre
les membres présents.

Gières, le 27 juin 2016.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Pierre VERRI.